

ROB

Commune de Vire Normandie

2023

Rapport d'orientations
budgétaires

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Contexte | 4 |
| 1 • Une année 2022 marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, par une profonde crise énergétique, une inflation inédite et le rebond de la pandémie en Chine | 4 |
| 2 • Données budgétaires 2022 et l'évolution budgétaire 2023 sur Vire Normandie | 5 |
| 3 • Une dette faible et des ratios financiers positifs | 7 |
| 4 • Loi de finances 2023 | 11 |
| 5 • Le renforcement des compétences intercommunales | 11 |
| 6 • La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements | 12 |
| 6-1. Les cofinancements DETR/DSIL (Etat) | 12 |
| 6-2. La contractualisation avec l'Etat au titre du CRTE 2020-2026 et le département | 14 |
| 6-3. La contractualisation avec le Département. | 15 |
| 6-4. La contractualisation avec la Région | 17 |
| 6-5. Les programmes européens Normandie : FEDER, FSE+, FJT 2021-2027 | 18 |
| Cadrage budgétaire 2023 | 19 |
| 1 • Vue d'ensemble et hypothèses financières | 19 |
| 2 • Évolution des recettes versées par l'Etat de 2017 à 2023 | 22 |
| 3 • Orientations en matière de ressources humaines | 24 |
| 4 • Gestion et perspective de la dette | 29 |
| les orientations en matière d'investissements | 30 |
| 1 • Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics | 31 |
| 2 • Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants | 31 |
| 3 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations. | 33 |
| 4 • Equipement sportif structurant | 34 |
| 5 • Accompagner les nouveaux usages numériques | 34 |

CONTEXTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2023, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les hypothèses retenues pour construire le budget, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette. De plus, ce rapport est complété par des données sur la gestion des ressources humaines telles que la structure des effectifs, les évolutions en matière de dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2023-2026, présentation qui surviendra en conseil municipal à la mi-mars. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé à la fin mars.

1 • Une année 2022 marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, par une profonde crise énergétique, une inflation inédite et le rebond de la pandémie en Chine

Après une reprise de la croissance en 2021 suite à la crise sanitaire COVID 2020-2021, l'année 2022 est marquée par une crise énergétique sans précédent. La guerre en Ukraine déclenchée par l'invasion russe au mois de février dernier, a déclenché une forte hausse du prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne. A cela s'ajoutent l'indisponibilité et le besoin de renouvellement du parc nucléaire (69% de la production d'électricité), l'augmentation du prix de la tonne de carbone, l'évolution à la hausse du prix du pétrole et la spéculation sur les marchés.

2022 sera l'année d'une inflation record depuis quelques décennies avec une moyenne annuelle de 6% ayant comme conséquences, la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité et de gaz...), la hausse des produits manufacturés et des prix de l'alimentation. Toutefois, les mesures prises en France, bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité et remise carburants, ont atténué la hausse de l'inflation comparativement aux autres pays européens.

Pour 2023, d'après les prévisions économiques de la Banque de France, l'inflation se situerait de nouveau à 6% en moyenne annuelle avec un pic au premier semestre et une décroissance progressive sur le reste de l'année. Le pouvoir d'achat par habitant des ménages poursuivra son repli en 2023, à hauteur de - 0,4% contre -0,6% en 2022.

Le déficit public resterait dégradé sous l'effet des mesures de relance et de celles prises pour atténuer l'inflation. Le ratio de dette publique resterait autour de 112% du Produit Intérieur Brut. Le déficit public remonterait à 5,4% du PIB.

Une incertitude élevée persiste, pour l'année 2023, notamment sur les prix et les approvisionnements en énergie au regard de la situation géopolitique liée à la guerre russe en Ukraine et des problèmes de maintenance du parc nucléaire. D'autres risques pourraient également agir sur les prévisions tel que le rebond de la pandémie en Chine avec, comme conséquences, des difficultés d'approvisionnement dans de nombreux secteurs y compris dans celui des médicaments.

En 2022, le taux de chômage poursuit sa baisse : -0,7 point sur 12 mois (du 3^{ème} trimestre 2021 au 3^{ème} trimestre 2022, source INSEE), aux niveaux national et régional. Au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage est de 6,3% sur la zone d'emploi de Vire Normandie, de 6,9% sur la zone d'emploi Flers-Condé en Normandie et aux niveaux régional et national respectivement 7% et 7,1%.

2 • Données budgétaires 2022 et l'évolution budgétaire 2023 sur Vire Normandie

a) La gestion budgétaire 2022

En 2022, le rapport budgétaire de la collectivité comportait 18 budgets dont le budget principal, 10 budgets annexes lotissements, 5 budgets annexes pour des activités spécifiques et 2 budgets annexes pour des zones d'activité économique.

Concernant les zones d'activité économiques (ZAE), cette compétence a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Ces budgets annexes doivent être fermés au niveau de la commune. En 2021, la collectivité a mené un travail sur ces budgets en lien avec la trésorerie et l'Intercommunalité. Deux des quatre budgets annexes ZAE ont été fermés. Le budget annexe pour la ZAE La Douitée a été fermé en cours d'année 2022. Enfin, concernant le quatrième budget (PIPA II), sa clôture devrait être effective à moyen terme. Cependant, à ce jour, l'intercommunalité n'a pas les ressources suffisantes pour acheter l'ensemble des terrains à vendre.

b) L'exécution prévisionnelle de l'exercice 2022

Sur la base des éléments d'exécution comptables au 5 janvier 2023, l'exécution budgétaire est plus favorable que la prévision. Une première évaluation de la Capacité d'Autofinancement brute de la commune s'établit à 3,9 M€. A noter, le déficit de la ZAE PIPA II intégrée au budget à hauteur de 338 k€ n'a pas été soldé sur 2022.

Ces premiers éléments d'analyse constituent une tendance que le Compte Administratif viendra préciser.

L'amélioration est notamment liée à une dépense moins importante que la prévision sur les charges de personnels (-191 k€). Par ailleurs, on constate une recette plus élevée sur la taxe additionnelle des droits de mutation de l'ordre de 171 k€.

c) L'évolution globale 2023 sur Vire Normandie

Au regard de ces éléments, la commune de Vire Normandie connaît le même contexte que les autres collectivités pour construire son budget primitif 2023, et adapter sa trajectoire prospective pluriannuelle en matière budgétaire. Ce contexte est marqué par une progression forte de dépenses de fonctionnement dites incompressibles, et par des incertitudes qui rendent la situation assez inédite.

Au regard des évolutions attendues, l'évolution des charges et des recettes de fonctionnement entraînerait une baisse significative de la capacité d'autofinancement (CAF) brute si de nouveaux objectifs collectifs ne sont pas mis en place pour encadrer une augmentation limitée des dépenses de fonctionnement.

En effet, au titre des charges à caractère général, l'explosion des prix des énergies, des matières premières et l'inflation en général ont un impact conséquent avec une augmentation prévue de +35% pour les seules dépenses d'énergies en 2023. Cette évolution illustre la nécessité de la mesure prise par la collectivité sur la réduction de l'éclairage public. Il faut noter que la volatilité des coûts du gaz et de l'électricité sur les marchés rend difficile toute prévision d'évolution pour 2024 et au-delà.

Parallèlement, c'est le poste de dépenses liée aux charges de personnel qui doit être reconsidéré dans la trajectoire, avec une dépense supplémentaire qui se stabilise autour de 430k€ chaque année, jusqu'en 2026 sur un scénario n'incluant pas de nouvelles revalorisations gouvernementales vers les agents publics.

Cette prospective actualisée tient compte :

- De la prospective RH initiale établie en juillet 2021,
- Des transferts de compétences à l'intercommunalité (mobilités et habitat),
- Des effets du dégel du point d'indice (applicable au 1^{er} juillet 2022) et de la revalorisation mensuelle forfaitaire à hauteur de 25€ net par agent (mesure interne à la collectivité prenant effet au 1^{er} mai 2022).

Naturellement, la dynamique des recettes de fonctionnement n'est pas comparable à celle des dépenses. Malgré une évolution des bases locatives favorable au budget de la collectivité, les recettes de fonctionnement ne progresseraient que de 600.000 € entre 2023 et 2026 selon la prospective actualisée (sans augmentation de la fiscalité locale).

Dès lors, concernant les dépenses de fonctionnement, la prévision budgétaire 2023, en dépenses, intègre les augmentations incompressibles (RH, énergies) mais limite à 1% par an l'évolution de toutes les autres dépenses de fonctionnement sur la période 2023-2026.

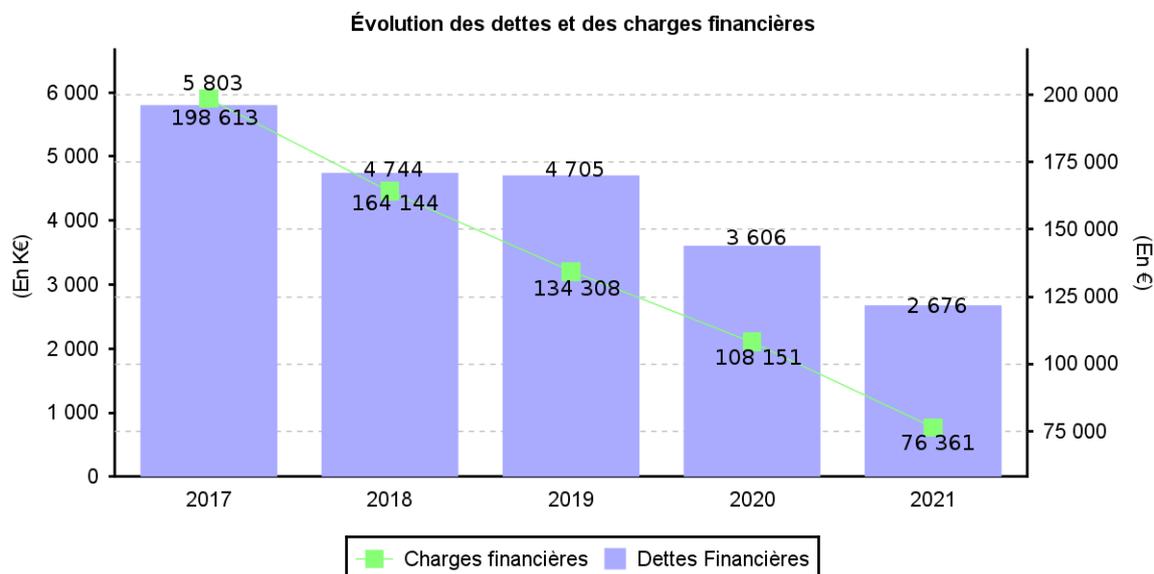
En parallèle, concernant la politique d'investissement et son financement, la collectivité, d'une part, augmenterait son financement par un nouvel emprunt de 2M€ (soit 8M€ d'emprunt sur la période 2022-2026), et d'autre part, réduit le niveau des investissements d'environ 2M€ en actualisant le PPI.

Ainsi, l'objectif est de maintenir le niveau de la CAF brute au-dessus de 2,3 M€ chaque année sur la période 2023-2026, et un fonds de roulement constamment supérieur à 3M€.

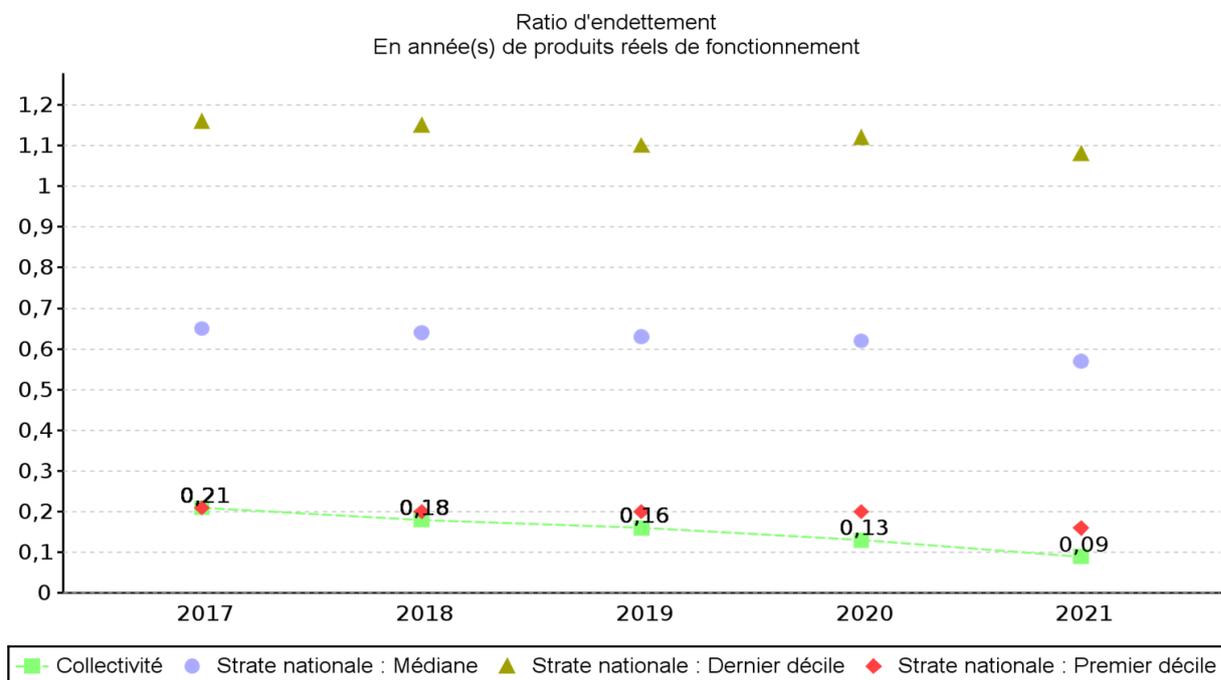
Ces éléments de prospective restent soumis à des incertitudes fortes et peuvent évoluer.

3 • Une dette faible et des ratios financiers positifs

Une dette maîtrisée et sécurisée



Source : Direction générale des finances publiques (budget principal), compte administratif



Source : Direction générale des finances publiques (budget principal), compte administratif



| Exercice | Capital restant dû |
|----------|--------------------|
| 2023 | 4 901 625,31 |
| 2024 | 4 207 594,77 |

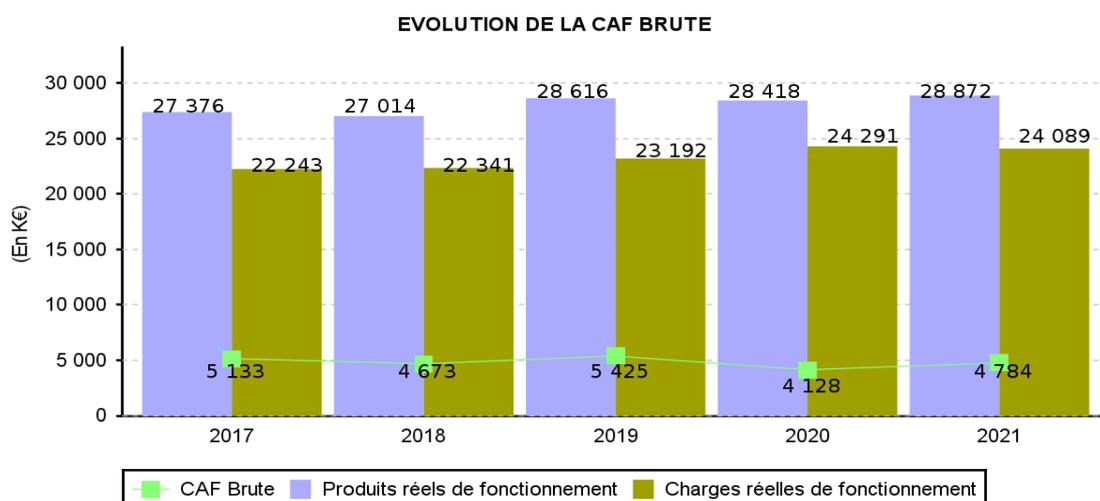
Source : Direction générale des finances publiques (budget principal)

En 2022, la commune a contracté deux emprunts pour un niveau global de financement de 3,1M€ (2M€ lotissements et 1,1M€ pour les projets du budget principal). Le marché bancaire qui était encore favorable a permis d'emprunter avec des taux d'intérêt fixe relativement faible de l'ordre de 1,20%.

L'encours de dette qui était très faible au 1^{er} janvier 2023 (4,9 M€ pour le budget principal) reste acceptable. En effet, la capacité d'autofinancement de la commune permet une bonne capacité de désendettement. La collectivité a donc la possibilité d'emprunter pour des projets d'investissements structurants à l'échelle de Vire Normandie.

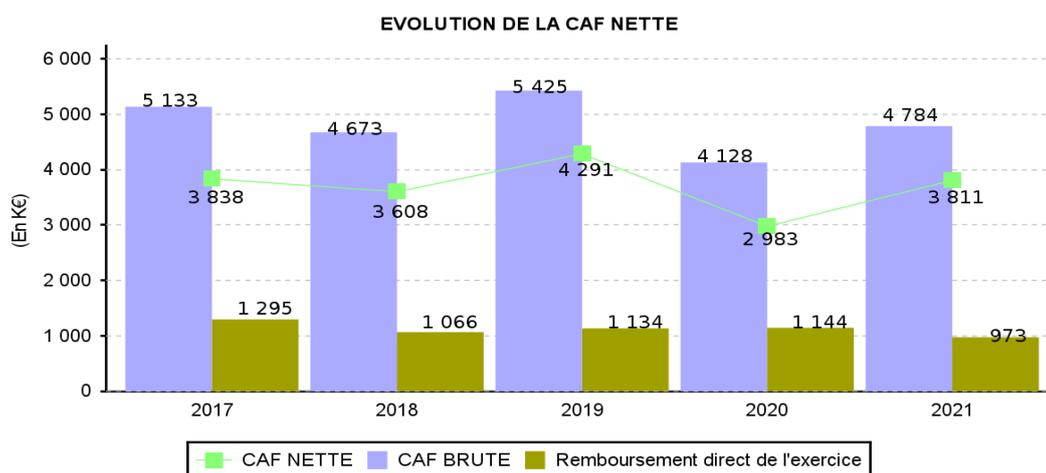
En se basant sur la dette au 1^{er} janvier 2023, le poids de la dette par habitant est de 289€. Pour mémoire, en 2021, la dette par habitant pour les communes de même importance démographique était au niveau régional et national de 803€ par habitant.

Une capacité d'autofinancement relativement stable



Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif

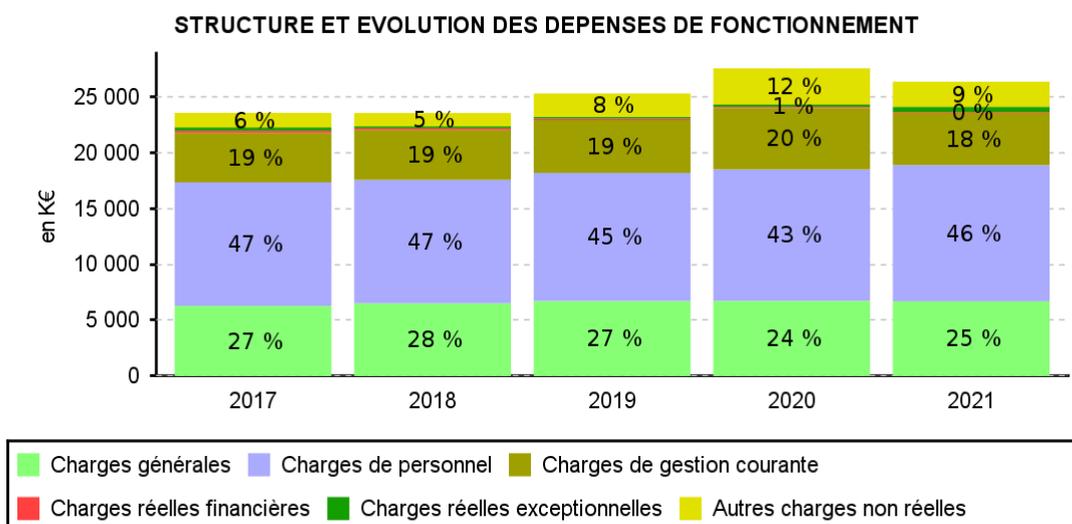
Pour mémoire, en 2020, la baisse constatée résulte d'éléments conjoncturels. La crise sanitaire a impacté la CAF de la commune à hauteur de 0,6 M€. Par ailleurs, une créance irrécouvrable d'un montant de 858 647€ a été réintégrée en 2020 dégradant d'autant la CAF. En neutralisant les effets de ces éléments conjoncturels, la CAF brute 2020 aurait pu être au moins égale à la CAF brute 2019, voire légèrement supérieure (Confère rapport du Compte Administratif 2020 délibération 2 du 17 mai 2021). En 2021, la Capacité d'Autofinancement Brute s'établit à 4 784k€ soit 16,6% des produits réels de fonctionnement, ce qui montre une bonne capacité d'autofinancement pour la collectivité.



Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif

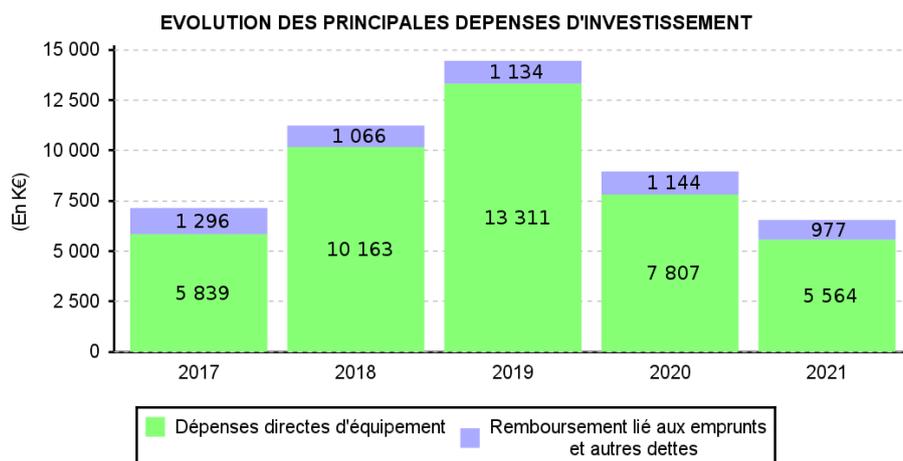
Le ratio relatif à la capacité de désendettement de la commune (capital restant dû au 01/01/2021 / CAF brute 2021) est de 0,74. La collectivité a donc la capacité de rembourser sa dette avec moins d'un an de CAF brute. Ce ratio reste raisonnable jusqu'à 6 ans de capacité d'autofinancement. La prise en compte des emprunts nouveaux contractés en 2022 (dette au 31/12/2022) porterait le ratio à 1,03 pour le budget principal (évaluation au regard de la CAF brute 2021).

Retour au standards des dépenses réelles de fonctionnement



Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif

Un niveau d'investissement soutenu



Source : Direction générale des finances publiques

Les produits de la fiscalité directe locale

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Taxe d'habitation | 3 355 | 3 426 | 3 481 | 196 | 202 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 5 239 | 5 604 | 5 721 | 8 223 | 8 462 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 398 | 407 | 412 | 411 | 433 |
| Total fiscalité perçue (chapitre 73) | 8 992 | 9 437 | 9 614 | 8 830 | 9 097 |
| * en 2021, l'état à exonéré 50% de la base taxe foncière des entreprises. | | | | | |
| Compensation exonération taxe foncière | | 49 | 48 | 1535 | 1535 |

En 2022, la taxe sur les propriétés foncières bâties s'établit à 9 620k€. Après application du coefficient correcteur, la commune perçoit 8 462k€.

La revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat et non pas par les collectivités territoriales.

En 2023, nous entrerons dans la sixième année du lissage sur 13 ans des trois taxes ménages consécutif à la création de la commune nouvelle (l'ensemble des taux seront identiques en 2028).

La collectivité bénéficie des dotations de péréquation de la dotation globale de fonctionnement qui permettent de corriger la diminution de la dotation forfaitaire. L'attribution de compensation versée par l'Intercom de la Vire au Noireau va diminuer en 2023 et sera de l'ordre de 5,185 M€ (Contre 5,287 millions d'euros en 2022). Cette diminution est liée au transfert de la compétence habitat. Toutefois, son niveau reste élevé car le niveau d'intégration de compétences gérées à l'échelle communautaire reste faible.

4 • Loi de finances 2023

Pour les ménages :

Un bouclier tarifaire énergétique pour les ménages avec une hausse de 15% TTC des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité au 1er février 2023, et du gaz au 1er janvier 2023. Les TPE, les plus petites communes et les structures d'habitat collectif sont éligibles. Ce bouclier tarifaire permet d'atténuer la hausse continue des tarifs de vente d'énergies.

L'effort de rénovation énergétique des bâtiments privés est poursuivi (dispositif MaPrime Renov).

La suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales. Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales amorcée en 2018 s'est mise en place progressivement. Pour 80% des ménages, la suppression de la taxe d'habitation est effective depuis 2020, pour les 20% des ménages les plus aisés, les baisses successives s'étalent de 2021 à 2023 avec suppression en 2023. La contribution à l'audiovisuel public appelée redevance public a été supprimée dès 2022 (Loi de Finances rectificative publiée le 17 Août 2022).

Pour les communes :

La reconduction du dispositif « filet de sécurité » 2022, sous forme d'une recette de compensation, pour les collectivités réunissant 3 critères : une perte d'épargne brute d'au moins 25% en 2023, un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate et une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 320 millions d'euros dont 200 millions d'euros destinés à la solidarité rurale et 90 millions d'euros à la solidarité urbaine.

Le déploiement d'un fonds vert d'accélération de la transition écologique est mis en place, doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds est destiné aux collectivités locales pour s'engager sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DETR, DSIL, FNADT...) sont maintenues et le FCTVA (taux de compensation de 16,404%) augmente de 200M€.

Une augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (passeports, CNI ...) à hauteur de 2M€.

5 • Le renforcement des compétences intercommunales

La compétence habitat est exercée par l'Intercom de la Vire au Noireau depuis le 1er septembre 2022.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Rénovation Urbaine », « Habiter mieux », l'accompagnement par un prestataire ainsi qu'un ETP dédié à cette politique ont été transférés à l'IVN.

L'Attribution de Compensation a été diminuée du montant des charges transférées, soit -101 891€ (par rapport à 2022). L'Attribution des Compensation, pour 2023 est de 5 185 747€.

6 • La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements

Le choix du périmètre des EPCI pour les contractualisations avec l'Etat, le Département et la Région conforte leur rôle en tant que coordonnateur et mise en cohérence des différents projets communaux et intercommunaux.

6-1. Les cofinancements DETR/DSIL (Etat)

Outre les cofinancements DETR/DSIL classiques dont de nombreux dossiers ont déjà été notifiés (voir infra), la collectivité est signataire d'un dispositif de contractualisation avec l'Etat.

| | | | |
|---|---|---|------------------------------|
| Mise en sécurité de l'école maternelle de Vaudry | Subvention : 7 606,80€ Travaux :19 017€ Soit 40% | En cours | DETR |
| Accessibilité du cimetière de la commune déléguée de Vaudry | Subvention : 4 913,67€ Travaux :16 378,90€ Soit 30% | Pas commencé mais toujours d'actualité | DETR |
| Rénovation du porche de la chapelle de Vaudry | Subvention :4 949,18€ Travaux :16 497,25€ Soit 30% | En cours | DETR |
| Végétalisation des cimetières | Subvention : 52 048 € Montant global des travaux : 157 973 € Assiette subventionnable : 104 096 € Soit 50% Subvention : 63 189,22€ Montant global des travaux : 157 973 € Assiette subventionnable : ensemble de l'opération (157 973 €) Soit 40% = 115 237,22€ de subvention totale soit 73% de taux de subvention | Neuveville : études en cours, début des travaux prévus en septembre St-Martin : en cours | APCR département DETR |
| Aménagement locaux groupe scolaire Malraux-Saint Exupéry : toilettes et salle de réunion | Subvention : 30 345,92 € Travaux :75 864,79 € Soit 40% | Travaux terminés et demande de solde envoyée et encaissée | DETR |
| Projet de rénovation de la salle multifonction de la commune déléguée de Truttemer Le Grand | Subvention :29 761,31€ Travaux :99 204,37€ Soit 30% | En cours Acompte de 8 928€ versé | DETR |
| Accessibilité des abords du cimetière et de l'église de la commune déléguée de Truttemer Le Grand | Subvention :25 664,39€ Travaux :85 547,96€ Soit 30% | En cours (devis faits, lancement en 2023 ou 2024 selon PPI) | DETR |

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

| | | | |
|--|--|--|------------------------|
| Mise en place d'une défense incendie sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan | Subvention :3 732€ Travaux :12 440€ Soit 30% | Terminé Demande de solde envoyée le 13/12/2022 | DETR |
| Sécurisation des locaux de la gendarmerie de la commune déléguée de Vire | Subvention :49 442,18€ Travaux :123 605,44 € Soit 40% | Terminé Demande de solde en cours | DETR |
| Rénovation de la maison des assistantes maternelles sur la commune déléguée de St Germain. | Subvention :9 800,13€ Travaux :24 500,33€ Soit 40% | Terminé Demande de solde envoyée le 23/08/2022 | DETR |
| Socle numérique dans les écoles de Vire Normandie | Subvention :60 372,40€ Travaux :150 931 € Soit 40% | En cours | DETR |
| rénovation des 5 Eglises de Vire Normandie | Subvention :95 963,49€ Travaux :319 878,29€ Soit 30% | Maisoncelles : terminé St-Germain : terminé Roullours : en cours Coulonces : en cours (notification MOE le 09/01- en attente d'une demande DSIL et DRAC) Vire : en attente de décision | DSIL plan de relance |
| Vidéo protection de VN déploiement de 47 caméras | Subvention :95 000€ Travaux : 237 500 € Soit 40% | En cours (notifié, travaux en cours) | DETR |
| Filière équine (centre équestre) | Subvention :33 837,89€ Travaux prévus : 112 792,95€ Travaux réalisés : 81 898,52 € Soit 30% | Terminé (demande de solde prête en attente de la pose de la plaque de communication) | REGION |
| Revitalisation du cœur de bourg de Roullours | Subvention :120 000€ Travaux : 300 000€ Soit 40% | Acompte versée : 36 000€ | DETR |
| Etude marché cinématographique de Vire | Subvention : 11 418 € Étude : 19 845€ Soit 50% | Terminé et soldé | Banque des Territoires |
| Crise covid Jean Moulin | Subvention :33 294,45 € Travaux : 83 236,13 € Soit 40% | En cours (demande d'acompte faite et soldé en 2020- en attente de factures pour les équipements mobiles pour la demande de solde) | DETR |
| TOTAL 2020-2022 | Subvention : 731 339,03 € Travaux : 1 824 199,63 € Soit : 40% | | |

6-2. La contractualisation avec l'Etat au titre du CRTE 2020-2026 et le département

L'objectif du CRTE, signé entre l'intercom de la Vire au Noireau, l'Etat et le Département, est d'accélérer la relance économique.

Ce contrat consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficace aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi dans le Calvados et en plaçant, au cours de leurs actions, l'objectif transversal de la transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numérique.

Dans ce cadre, les projets de Vire Normandie inscrits au CRTE 2020-2026 et susceptibles d'obtenir des subventions de l'Etat et du Département sont :

La Rénovation énergétique des bâtiments : Il convient de rappeler que Vire Normandie est labellisée Territoire Engagé Transition Ecologique (ex-Cit'ergie), le label européen au service de la politique climat-air-énergie de la collectivité. Au titre de cet engagement, cette première opération porte sur la rénovation thermique de 5 bâtiments (8 864 m²) permettant environ 51K€ d'économies par an. Une délibération du 8 novembre 2021 a autorisé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, les délibérations 26 du 4 juillet 2022, 30 et 31 du 26 septembre 2022 relatives à la validation des APD précisaient l'évolution des coûts de ce programme.

| BÂTIMENT | GAIN POTENTIEL | INVESTISSEMENT | ETAT D'AVANCEMENT OPERATION | CO-FINANCEMENTS |
|---|--|---|--|---|
| Espace Bertrand Lechevrel, Vire Normandie (3 976m ²) | 16 392 € TTC/an (48%) | 2 085 929 € HT | En cours (réception des offres le 17/01- en attente concernant la demande de cofinancement au département pour l' OS de démarrage des travaux) | DSIL 2022 : 723k€ (notifié) DSIL-DETR 2023 en cours d'instruction : 300k€ Département : 1M€ en cours d'instruction Fonds vert : 300k€ CEE |
| Groupe Scolaire André Malraux, Vire (écoles primaire et maternelle, 1 821m ²) | 13 896 € TTC/an (63%) | 609 217.65 €HT | En cours (fin des travaux prévue le 10/09) | |
| Ecole de Vaudry (376m ²) | 3 021 € TTC/an (47%) | 603 400 €HT | En cours (retour des offres prévue le 26/01) | |
| Salle Multi-Fonctions de Coulonces (508m ²) | 3 174 € TTC/an (35%) | | | |
| Centre Technique Municipal, Vire Normandie (2 183m ²) | 14 813 € TTC/an (44%) | | | |
| TOTAL | 51 296 € TTC/an (en cours de réactualisation avec hausse des prix) | ≈ 3 298 546,65 HT / 3 958 255,98 TTC | | |

La création d'un chemin de randonnée et réhabilitation d'un pavillon de chasse en lieu de halte pour les randonneurs sur la commune déléguée de Roullours.

Dans le cadre de la continuité de la démarche de création de chemin de randonnée depuis 2010 sur la commune déléguée de Roullours, afin de créer des circuits sécurisés pour les habitants, la commune souhaite entreprendre la création d'un nouveau chemin sur une emprise foncière appartenant à la commune.

En parallèle (distinct) de la voie communale n°127, ce chemin aura la particularité de relier le pont aux rats (sur la Vire) aux Cascades de Roullours, sans emprunter la départementale 175. Le pavillon de chasse situé à proximité d'un chemin de randonnée deviendrait un lieu de halte pour les randonneurs.

| | | |
|--|---|--|
| Réhabilitation du pavillon de chasse de Roullours en halte de randonneur | 30% / 29 128.50 € (subvention) / 97 095 € (travaux) En attente de contractualisation | DETR/DSIL Contrat de territoire département |
|--|---|--|

La création de Serres Maraîchères : Avec une surface de 7 000 m², le projet accroîtra la capacité de production locale. Les serres maraîchères alimenteront en produits maraîchers les cantines scolaires de la commune de Vire Normandie ainsi que le service de portage de repas du Centre Communal d'Action Sociale. Le projet participera directement à l'alimentation saine, équilibrée et diversifiée des enfants en produits frais, de saisons et locaux. Le projet permettra de sensibiliser les enfants sur leur alimentation.

A ce titre, Vire Normandie en lien avec l'Intercom de la Vire au Noireau a répondu à un appel à projet de la DRAAF pour la création des serres maraîchères et a obtenu le 25 novembre 2021, 40% de cofinancement soit 36 216 € sur une assiette travaux de 90 540 €. Ce projet a également obtenu 20% de subvention au titre de la DSIL en 2022.

| | | | |
|--------------------------------|--|--|---------------|
| Création de serres maraîchères | 20% / 17 108 € (subvention) / 85 540 € (travaux) 40% / 36 216 € (subvention) / 90 540 € (travaux) | En cours (demande acompte DRAAF faite le 07/12/2022) | DSIL DRAAF |
|--------------------------------|--|--|---------------|

Le Lancement du projet Vire Côté Fleuve : Face à l'envergure et la complexité du projet dont les enjeux vous sont rappelés ci-après, la commune de Vire Normandie a sollicité l'appui de l'ANCT (L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » (ACV) pour obtenir un appui en ingénierie. **C'est dans ce cadre que l'ANCT a sollicité l'appui du groupement mené par CEIS (groupe Avis Partners) avec une prise en charge de 50% du coût de la mission soit un reste à charge de 12 325€ pour la collectivité.** Cette mission a notamment permis d'élaborer une méthodologie de travail, notamment l'élaboration d'un périmètre du secteur du projet qui sera accompagné d'un plan guide.

La préservation du petit patrimoine vernaculaire (Opération de rénovation de 5 églises de Vire Normandie) :

Dans le cadre du ROB pour 2021 une dépense prévisionnelle à hauteur de 500 000€ concernant la rénovation des églises de Vire Normandie a été acté. **Sur ce projet 205 187,49€ de subventions ont d'ores et déjà été notifiées soit 64%.** Les travaux sur les églises de Maisoncelles la Jourdan et St Germain sont terminés. Les prochaines étapes du projet sont la réalisation des travaux sur l'église de Roullours et Coulonces.

Etat fonds vert : Ce fonds sera sollicité pour financer la rénovation énergétique (centre Bertrand Le Chevrel et la salle des fêtes de Maisoncelles) et la renaturation de la commune (végétalisation des cours d'école...).

6-3. La contractualisation avec le Département.

Le Département soutient les communes et les intercommunalités au travers de sa politique territoriale.

Dans le cadre du CRTE, la commune de Vire Normandie a obtenu du Département 109 224€ de participation relatif au petit patrimoine vernaculaire.

Le contrat de territoire 2022-2026 est en cours de signature il intègre les priorités suivantes pour lesquelles la collectivité souhaite faire inscrire ses projets :

| Axes | priorités | projets que la collectivité souhaite inscrire |
|---|--|--|
| Garantir la meilleure qualité de vie en préservant les ressources naturelles et le climat | <ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les ressources en eau et lutter contre les inondations 2. Préserver les milieux naturels (et agricoles) 3. Développer les énergies renouvelables 4. réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre | <p>Vire Côté Fleuve : réaménagement des espaces naturels et des rives de la Vire de l'Écluse aux Rames.</p> <p>Étude et travaux d'extension d'un réseau de chaleur urbain</p> <p>Rénovation énergétique du bâtiment Le Cheverel.</p> <p>Déploiement de réserves incendie</p> |
| Construire un territoire attractif et équilibré qui s'appuie sur ses centralités | <ol style="list-style-type: none"> 5. renforcer l'attractivité économique touristique, culturelle et sportive du territoire 6. Renforcer l'accessibilité aux services publics 7. améliorer le cadre de vie | <p>Programme fonctionnel de réaménagement de la médiathèque pour un lieu accueillant et facilitant notamment pour le déploiement des pratiques numériques et des droits culturels</p> <p>Création d'un boulodrome / city park / aménagement courts de tennis</p> <p>Réfection des tribunes du stade Pierre Comte et création de nouvelles vestiaires</p> <p>Création d'une maison des associations / création d'un centre socioculturel Vire Normandie</p> |
| | <ol style="list-style-type: none"> 8. développer les mobilités douces et alternatives | <p>Réhabilitation d'un pavillon de chasse en halte de randonneur.</p> <p>liaison cyclable bourg de St Germain à la Dathée/ Roullours - Vaudry - Vire</p> |
| | <ol style="list-style-type: none"> 9. Accompagner la transition numérique | |

Au-delà de cette contractualisation :

Le Département accompagne également la collectivité sur le dispositif « contrat de développement culturel » par la prise en charge sur 1 an de 60% du poste de chargé de mission culturelle pour une dépense subventionnable maximum de 40 000€ soit 20 000€ de reste à charge pour la collectivité. Ce poste a permis la réalisation d'une enquête auprès de plus de 700 usagers et un diagnostic sera restitué sur le premier semestre 2023 aux habitants et aux élus.

6-4. La contractualisation avec la Région

Le contrat de territoire avec la Région Normandie était en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022.

La Région a adopté sa nouvelle politique de contractualisation en juin 2022 et la signature du contrat de territoire avec l'Intercom de la Vire au Noireau est prévue en juin 2023.

Le taux d'intervention de la Région est de 20 à 50% pour les intercommunalités à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie. Tel est le cas de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

Les priorités régionales 2023-2027 sont les suivantes ; les projets présentés devront favoriser la prise en compte des enjeux transversaux relatifs aux objectifs du SRADDET et aux transitions nécessaires, notamment énergétique, écologique ainsi que de sobriété foncière, d'aménagement et de développement durable :

- aménagement de l'espace
- développement des pôles de santé
- revitalisation des centres bourgs et centres villes
- mobilités actives
- équipements sportifs, culturels, touristiques
- logements spécifiques à destination des jeunes salariés, des apprentis et des saisonniers ;

Les projets doivent être structurants, c'est à dire :

- de rayonnement supra-communal, voire intercommunal ou régional participant à l'attractivité du territoire en termes d'emploi, de synergies, de réponse aux besoins et d'image et à l'amélioration du cadre de vie
- et répondant aux orientations régionales prioritaires
- et s'inscrivant en déclinaison d'une stratégie globale de revitalisation, d'un projet de territoire, d'un schéma sectoriel à minima intercommunal ou encore en cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région. Pour les services à la population, en cohérence avec les SDAASP
- innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne.

Les projets outre leur caractère structurant seront analysés selon une grille d'analyse en fonction :

- de leurs objectifs de sobriété foncière, de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité: économe en espace, réemploi de friches, efficacité énergétique, qualité environnementale des matériaux, énergie renouvelable, valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation, lutte contre les îlots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prévention des aléas.
- de leurs objectifs de mobilité douce : pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables
- de leurs objectifs de facilitation à l'accès aux usages et infrastructures numériques.

Vire Normandie partage ces priorités régionales au travers des projets suivants qui seront mis en discussion pour être inscrits au contrat de territoire :

- Vire Côté Fleuve, restauration du caractère fluvial de la Vire, renaturation et place de la nature en ville
- Pistes cyclables (St Germain jusqu'au site de la Dathée / Roullours-Vaudry-Vire)
- Rénovation thermique du bâtiment Le Chevrel
- Récupération des eaux pluviales

- Déconstruction et reconstruction d'un équipement sportif d'après-guerre, vestiaire et tribunes pour les pratiques sportives (football, athlétisme) à rayonnement intercommunal, respectueux de l'environnement (foncier et énergétique). Equipement accueillant notamment des élèves des écoles, collèges et Lycées.

NB : sont exclus sur contrat de la Région la création, l'extension ou la réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux administratifs, techniques et de restauration scolaire ou de cuisine centrales, de groupes scolaires ou de salles communales, bibliothèques, médiathèques, écoles de musique ou de conservatoires.

6-5. Les programmes européens Normandie : FEDER, FSE+, FJT 2021-2027

A partir de 2021, l'Union Européenne et le Région Normandie mettent à disposition de nouveaux financements européens au titre du programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE+) et le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) interviennent dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Ils ont pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

La Normandie bénéficie pour la période 2021/2027 de 401 531 295 euros de FEDER, de 106 703 089 euro de FTJ et e 88 505 826 euros de FSE+.

Dans le respect des orientations stratégiques communautaires et nationales, le PO FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 de Normandie se structure autour de 7 grandes priorités. Parmi elles, certaines représentent des pistes de cofinancement pour les projets de la collectivité :

- Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie
- Priorité 2 : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie.
- Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable (soutien à la création d'infrastructure de carburant alternatif Numérisation des transports urbains propres)
- Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand.
- Priorité 5 Répondre aux besoins de développement des territoires normands en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs.

Dans ce cadre, la collectivité sera attentive aux projets lancés au titre des fonds européens.

- **Le programme de relance européen REACT-EU.** L'opération « pistes cyclables » a fait l'objet d'une demande de co-financement (voir ci-après).

CADRAGE BUDGETAIRE 2023

1• Vue d'ensemble et hypothèses financières

Le volet recettes de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

En 2023, les taxes foncières devraient bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives élevée car celle-ci est calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée qui sera constatée en novembre 2022 (d'août 2021 à août 2022, cette évolution est de 7%). **L'hypothèse retenue est une augmentation de +6%. Aucune augmentation des taux n'est prévue pour l'exercice 2023.**

Les Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO) pourraient enregistrer un revirement de tendance influencé par un marché immobilier qui pourrait ralentir localement en lien notamment avec la remontée des taux d'intérêt et les limitations d'octrois de crédit dues, entre autre, au taux d'usure bas. La recette provisoire 2022 s'établit à 570k€. L'hypothèse d'une recette de 420k€ est envisagée pour le BP 2023.

Le montant de la Dotation forfaitaire, composante de la DGF, ne devrait pas diminuer contrairement aux années précédentes puisque, suite à l'actualisation du recensement par l'INSEE, la population au 1er janvier 2023 (millésimée 2020) connaît une légère augmentation soit 16 935 habitants contre 16 590 habitants au 1er janvier 2022. Hypothèse : montant notifié en 2022.

La révision de l'Attribution de Compensation de Vire Normandie : 5 287 638€ - 101 891€ (coût net de la compétence habitat transférée) = 5 185 747€ (AC 2023 provisoire).

Les tarifs 2023 votés en décembre ont été réévalués en tenant compte de l'indice d'évolution des prix à la consommation de l'INSEE à hauteur de 5,8%. Les recettes prévisionnelles liées aux prestations ont été réévaluées à hauteur de 30k€.

Le volet dépenses de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation des charges à caractère général consécutive à la hausse des prix, à hauteur de 350k€. Ce poste de dépenses de fonctionnement est composé pour plus d'un tiers par les achats de matières premières et fournitures dont les dépenses énergétiques qui supportent les hausses de prix les plus fortes. Les dépenses d'énergie augmentent de 35% soit un montant de 288k€. La commune de Vire Normandie en tant que membre du SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) fait partie des groupements d'achat de fourniture d'énergies pour les lots gaz, éclairage public et électricité. Les prix du gaz et de l'éclairage public, au titre de l'année 2023, subissent une hausse de 125%, l'électricité pour les compteurs inférieurs à 36kVA, une hausse de 25% et pour les compteurs supérieurs à 36kVA une baisse de 5%.
- **Une augmentation des dépenses de personnel** : La masse salariale absorbera l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en Juillet 2022 (impact en année pleine), la revalorisation du SMIC. Hypothèses : évolution de 3,3% par rapport au BP 2022 (soit +430k€).
- Autres charges de gestion courantes : augmentation de contribution au CCAS (600k€), évolution du coût relatif à la gestion de centre aquatique (+150k€) impacté par l'augmentation du coût des énergies, évolution

de la subvention à l'école privée sous contrat (estimation +50k€ soit 120k€ par an). Intègrent la prise en compte du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II (320k€) qui bascule sur ce chapitre dans la nomenclature M57 (retiré du chapitre 67 des charges exceptionnelles).

- Provisions, une provision de 100k€ est inscrit pour un contentieux relatif à un mur.

| Chapitre | Libellé | En k€ 2023 | En k€ 2022 | En k€ 2021 | En k€ 2020 | En k€ 2019 |
|-----------------------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Recettes de fonctionnement | | 28 029 | 27 262 | 27 804 | 27 704 | 27 209 |
| 73 | Attributions de compensation | 5 186 | 5 313 | 5 844 | 5 844 | 5 843 |
| 70 | Produits de services, du domaine et ventes diverses | 1 720 | 1 663 | 1 660 | 1 541 | 1 564 |
| 73 | Impôts et taxes | 11 969 | 12 641 | 11 650 | 11 609 | 11 180 |
| 74 | Dotations et participations | 8 514 | 6 883 | 7 890 | 7 860 | 7 940 |
| 13 | Atténuation de charges | 280 | 315 | 170 | 180 | 200 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 180 | 277 | 420 | 250 | 282 |
| 77 | Produits exceptionnels | 60 | 50 | 50 | 420 | |
| 042 | Travaux en régie | 120 | 120 | 120 | | 200 |
| Dépenses de fonctionnement | | 25 468 | 24 231 | 24 442 | 24 416 | 23 224 |
| 11 | Charges à caractère général | 6 580 | 5 867 | 6 700 | 6 731 | 6 400 |
| 12 | Charges de personnel | 13 350 | 12 910 | 12 660 | 12 280 | 12 280 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5 326 | 4 917 | 4 560 | 5 006 | 4 214 |
| 66 | Charges d'intérêts | 80 | 70 | 90 | 123 | 152 |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 335 | 400 | 244 | 178 |
| 68 | Provisions | 100 | 100 | | | |
| 14 | Atténuation de produits | 32 | 32 | 32 | 32 | |
| Épargne brute | | 2 541 | 3 011 | 3 242 | 3 288 | 3 785 |
| 16 | Remboursement du capital | 695 | 769 | 934 | 1 109 | 1 040 |
| | Épargne nette | 1 846 | 2 242 | 2 308 | 2 179 | 2 745 |

En 2023, l'épargne brute est impactée par l'intégration du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II à hauteur de 320k€.

Les principales recettes de fonctionnement :

| Montant en k€ | 2023 |
|--|-------|
| <i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i> | |
| Fabrication de repas pour les personnes âgées | 135 |
| Services périscolaires et garderie | 420 |
| Prestations de services et Mise à disposition de personnels (EPIC, CCAS, EPCI) | 650 |
| Remboursement carburants (EPIC, CCAS, EPCI) | 274 |
| Inscriptions établissements culturels | 105 |
| <i>Impôts et taxes</i> | |
| Fiscalité directe (TH-TF-TFNB) | 9 673 |
| Attribution de compensation | 5 186 |
| Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR | 1 221 |
| Taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE | 300 |
| Droits de mutation | 420 |
| Taxe locale sur la publicité extérieure | 180 |
| <i>Dotations de l'Etat</i> | |
| Dotations forfaitaires | 4 554 |
| Dotations de solidarité urbaine | 650 |
| Dotations de solidarité rurale | 605 |
| Dotations de compensation (réforme de la taxe professionnelle) | 773 |

Les principales dépenses de fonctionnement :

| Montant en k€ | 2023 |
|--|-------|
| <i>Charges à caractère général</i> | |
| Fluides (eau, gaz, électricité, carburants, combustibles) | 1 810 |
| Fourniture d'alimentation | 217 |
| Fournitures pour entretien des bâtiments et le fonctionnement des structures sportives, culturelles et scolaires | 1 467 |
| Entretien et contrat de maintenance bâtiments et informatique | 1 374 |
| Assurances | 118 |
| Frais d'affranchissement et télécommunication | 277 |
| Taxes foncières | 193 |
| <i>Autres charges de gestion courante</i> | |
| Indemnités et formation des élus | 490 |
| Contingent incendie | 457 |
| Subventions aux associations | 1 800 |
| Centre aquatique | 750 |
| CCAS | 600 |
| SIVOS Coulonces Campagnolles | 110 |
| Sdec – Effacement des réseaux | 218 |
| Subvention d'équilibre des budgets annexes | 550 |
| Provision | 100 |

Deux postes de dépenses, au titre des charges de gestion courante, contribuent fortement à la cohésion sociale sur le territoire de Vire Normandie.

Tout d'abord, la collectivité fait le choix de maintenir un niveau élevé de subventions aux associations et structures d'utilité publique, pour 1,8 M€. En 2022, ce sont 126 associations qui ont bénéficié du soutien de la collectivité. La densité de ce tissu associatif constitue un vecteur de lien social essentiel sur le territoire. Dans des domaines d'action très variés (sports, action culturelle, enseignement, solidarités, promotion du commerce...), le mouvement associatif agit en synergie avec tous les acteurs locaux, dont les services de la commune. Les principales subventions sont versées à la Maison des Jeunes et de la Culture (560k€), au théâtre du Préau (SARL : 261k€), à l'USMV (181k€), à la Caisse d'Allocation Familiales (199k€) et à l'école catholique Viroise sous contrat.

D'autre part, en 2023, le centre communal d'action sociale percevra une subvention de 600 000 €, en progression de 50 000 € par rapport à 2022. Cette augmentation était prévue dans la trajectoire pluriannuelle pour la réorganisation du CCAS. Elle doit permettre de déployer l'offre de services en soutien de l'ensemble des habitants de Vire Normandie. A compter de 2024, la dotation sera stable.

Par ailleurs, afin de limiter l'augmentation des dépenses d'énergie, une diminution significative de la consommation d'éclairage urbain a été engagée en 2022. Malgré l'investissement significatif pour optimiser l'éclairage dont la rénovation en luminaires LEDs, l'éclairage urbain reste un poste de dépenses important. Pour 2023, le marché relatif aux consommations d'énergies pour l'éclairage public présente une augmentation du coût de 125%. Les communes déléguées ont décidé d'harmoniser l'horaire de l'extinction de l'éclairage nocturne. Pour la commune déléguée de Vire, l'éclairage urbain a été revu depuis le mois d'octobre 2022 (hors centre-ville). Ces modulations permettent de réduire la dépense liée à la consommations énergétique en tenant compte de l'évolution des coûts du marché. Des efforts supplémentaires vont être recherchés sur ce poste de dépense.

Aussi, le budget principal contribue à l'équilibre de budgets annexes à caractère administratif. Un montant évalué à 530k€ est intégré dans la prévisions et sera ajusté pour le budget 2023. Ces subventions d'équilibre concernent notamment le budget golf (220k€) le budget cinéma théâtre (200k€), le budget du village équestre et le budget des locations de salles.

2 • Évolution des recettes versées par l'Etat de 2017 à 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations de l'état pour la période 2017-2022. Les données ont été estimées pour 2023. La dotation forfaitaire a été maintenue au niveau de la notification 2022. La dotation est notamment réévaluée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Suite à l'actualisation du recensement par l'INSEE, la population au 1er janvier 2023 (millésimée 2020) connaît une légère augmentation soit 16 935 habitants contre 16 590 habitants au 1er janvier 2022. La dotation a été reconduite sur la base des notifications 2022.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

| En k€ | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023* |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Dotation forfaitaire | 4 798 | 4 798 | 4 736 | 4 682 | 4 626 | 4 554 | 4 554 |
| Dotation de solidarité urbaine | 587 | 603 | 617 | 632 | 632 | 650 | 650 |
| Dotation de solidarité rurale | 378 | 426 | 481 | 531 | 531 | 605 | 605 |
| Dotation de péréquation | 222 | 200 | 117 | 9 | 0 | | |
| DCRTP (dotation compensation taxes p | 798 | 798 | 782 | 773 | 773 | 773 | 773 |
| Total dotations Etat | 6 783 | 6 825 | 6 733 | 6 627 | 6 562 | 6 582 | 6 582 |

* Les données 2023 sont estimées.

3 • Orientations en matière de ressources humaines

La première richesse d'une entreprise ou d'une collectivité est son personnel. La gestion des ressources humaines (GRH) a été annoncée comme une priorité du mandat 2020-2026.

La prévision budgétaire portée au chapitre 012 s'élève pour l'année 2023 à 13 340 340 €, contre une inscription au budget 2022 de 12 910 000 € soit une progression de 3.3%.

Pour mémoire, la prévision budgétaire pour les crédits RH au BP 2022 était de 12.910.000 €. Une décision modificative avait été prise en septembre 2022, motivée par le dégel du point d'indice applicable au 1^{er} juillet et par la revalorisation de 25 euros mensuels pour chaque agent, à partir du 1^{er} mai.

Cette augmentation, entre les prévisions 2022 et 2023, s'explique essentiellement par les mesures prises suite au dialogue social sur la durée du temps de travail (augmentation de la part employeur pour les titres restaurant en janvier 2023 et revalorisation de 25 euros mensuels pour chaque agent à partir du 1^{er} mai 2022) et surtout par le dégel du point d'indice appliqué depuis le 1^{er} juillet 2022 (son coût est estimé en année pleine à 380.000 € par an à Vire Normandie).

Pour les titres restaurant, la mesure consiste à faire passer la prise en charge de la collectivité de 50% à 60% du titre restaurant soit un titre restaurant de 5€ qui voit la participation employeur se porter à 3€ par titre. Cette mesure va entraîner une perte sur les recettes de 21000 euros en année pleine. Concernant la revalorisation de 25€ pour chaque agent (déjà appliquée depuis mai 2022), la dépense supplémentaire 2023 est évaluée à 37.000 €, et le dégel du point d'indice entraînera une dépense supplémentaire de 190.000 € en 2023.

1,8 % augmentation du SMIC a été prononcé en janvier 2023, cette augmentation concerne 125 agents (123 agents sur le budget principal et 2 sur le budget cinéma) et porte sur un montant de 8540 € en 2023 (budget principal : 8215 € - budget cinéma : 325 €).

Pour mémoire, en juillet 2021, la direction générale des services avait présenté avec la DRH une prospective RH et de la trajectoire des postes pour le mandat. Cette trajectoire incluait les titres restaurant, le RIFSEEP phase 1, et la création d'un équivalent de 10 postes sur l'ensemble du mandat (intégration progressive de 10 ETP entre 2021 et 2026), plus une évolution GVT (glissement vieillesse technicité 1,2% à compter de 2022). Cette trajectoire n'incluait pas le dégel du point d'indice.

Il convient de noter que plusieurs postes ont été vacants en 2022 (gestionnaire marchés publics, chargé de mission Action Cœur de ville, chargé de mission projets RH et qualité de vie au travail etc.). Ces postes sont désormais pourvus, certains postes ont même vu leurs contours et positionnement évoluer (exemple du chargé de mission projets RH et Qualité de Vie au Travail modifié en directeur adjoint au DRH).

De plus, l'année 2022 a été marquée par la déprécarisation de près de 15 agents au niveau de la direction éducation. Il s'agit d'une des actions inscrites dans le rapport d'orientation du mandat en matière de gestion des ressources humaines. Cette action a été mise en place en 2022 et sera certainement prolongée sur des petits effectifs en 2023. Ces emplois sont déjà budgétés depuis longtemps mais ceci constituera un progrès social important.

La dynamique enclenchée pour 2023 en termes de GRH reflète bien la volonté de l'action souhaitée sur toute la durée du mandat. Ainsi, plusieurs domaines d'activité seront concernés par des réflexions autour de questions de réorganisation (les services techniques avec la question de l'organisation des ateliers, l'organisation du scolaire sur le territoire, le restaurant scolaire avec la volonté de la commune déléguée de Vaudry de rejoindre le circuit du restaurant scolaire de Vire dès septembre 2023 etc.).

Il est à noter que le marché des assurances statutaires est à renouveler et peut engendrer une augmentation pour ce budget. Cette augmentation interviendra à compter du 1^{er} avril 2023.

Dans la continuité, le développement d'une culture managériale commune sera favorisé. Ainsi, la dernière phase du plan de formation en faveur du management se déroulera en 2023. Cette volonté se traduira classiquement par le plan de formation avec le CNFPT comme partenaire de la collectivité, mais aussi par des temps dédiés aux encadrants leur permettant de prendre du recul sur les enjeux des collectivités territoriales et sur des thèmes plus larges touchant à l'évolution de la société. Certaines de ces séquences seront également proposées aux élus de Vire Normandie et à l'ensemble des agents, le plus souvent en partage avec le CCAS, l'intercommunalité, les EPIC de l'eau et de l'assainissement.

Toutes ces mesures doivent faire progresser le sentiment d'appartenance des équipes au sein de Vire Normandie, et la qualité de vie au travail. L'intérêt est aussi de rassembler des agents et des élus autour de thématiques communes et de créer des moments de cohésion facilitant les échanges et les relations de travail.

Sur ces thématiques, il est important de souligner enfin que la collectivité se dote d'un budget spécifique formation de 100.000 € annuellement, qui vient s'ajouter à la cotisation CNFPT de l'ordre de 60.000 € par an. Ces deux leviers de financement permettent de développer une politique de formation volontariste au sein de la collectivité autour de quatre axes principaux :

- Améliorer le bien-être et la sécurité des agents au travail,
- Conforter les projets professionnels et développer la culture territoriale,
- Favoriser le développement des compétences métiers et managériales (notamment la commande publique en réponse à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes),
- Favoriser nos actions d'employeur écoresponsable.

Le nombre de journées de formation en 2022 s'est élevée à 1004.

Toujours dans la même dynamique, la collectivité a développé des activités bien-être à destination des agents sur des temps du midi ou en soirée. Ces temps permettent des échanges dans un cadre différent, autour d'activités comme le yoga, la sophrologie ou la natation. Le budget consacré à ces actions est de 7.000 € par an. Plus de 45 agents ont déjà pris l'habitude de fréquenter régulièrement ces activités.

Parallèlement à la formation de ses propres agents, Vire Normandie est attentive à la politique d'apprentissage qui se traduit dans différents secteurs. En effet, en accueillant des apprentis au sein des espaces verts (1 à Vaudry et 2 à Vire), dans le domaine de la petite enfance (1 Vaudry) et dans le secteur de la culture (1 apprenti à la Halle), Vire Normandie fait profiter de son large spectre de métiers les nouveaux entrants sur le marché du travail.

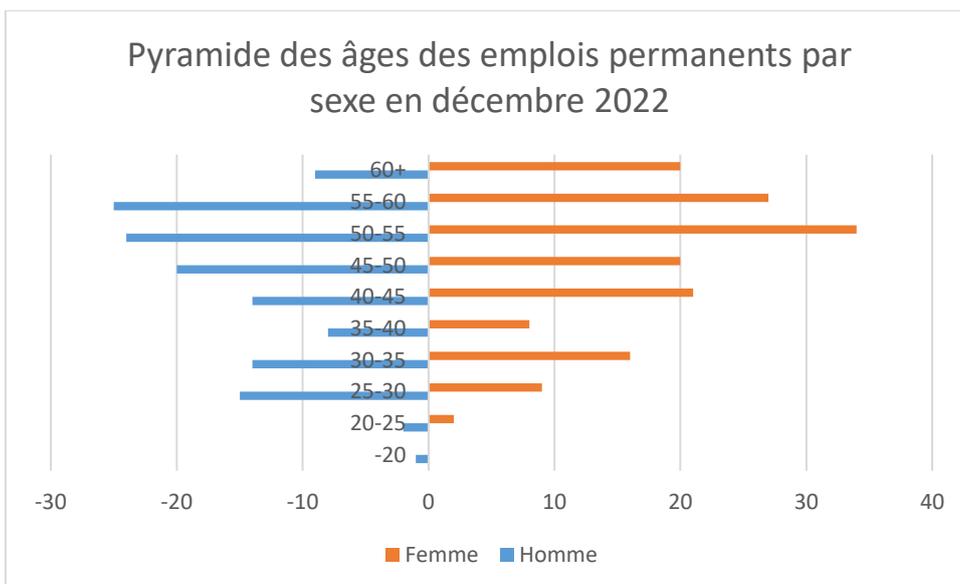
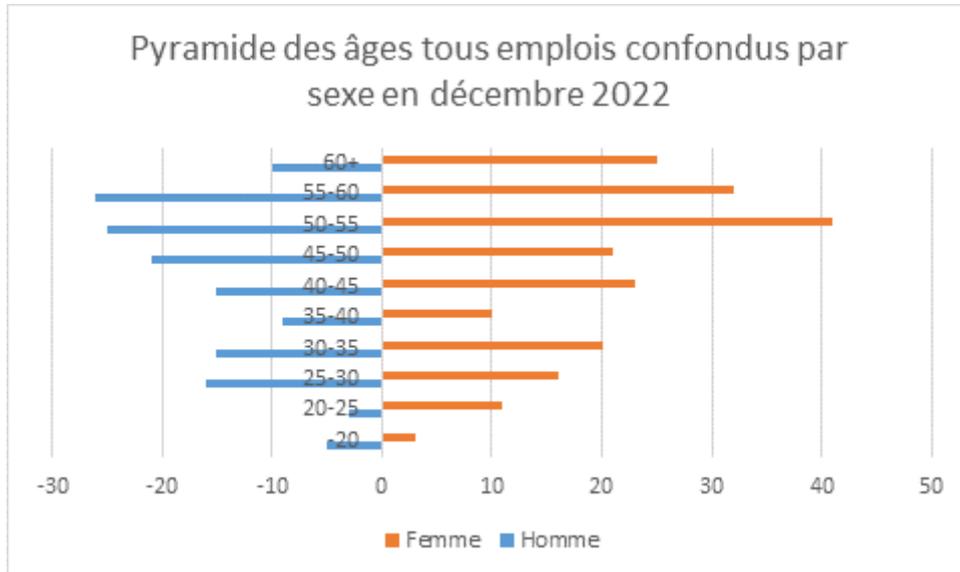
En synthèse au sujet de la trajectoire budgétaire RH, les évolutions à la hausse précitées sont incontournables pour 2023. Il s'agira de travailler pour les années suivantes sur des efforts de gestion et de mutualisation à l'égard de certains postes permanents (avec l'intercommunalité) et sur des réorganisations permettant de maîtriser la masse salariale.

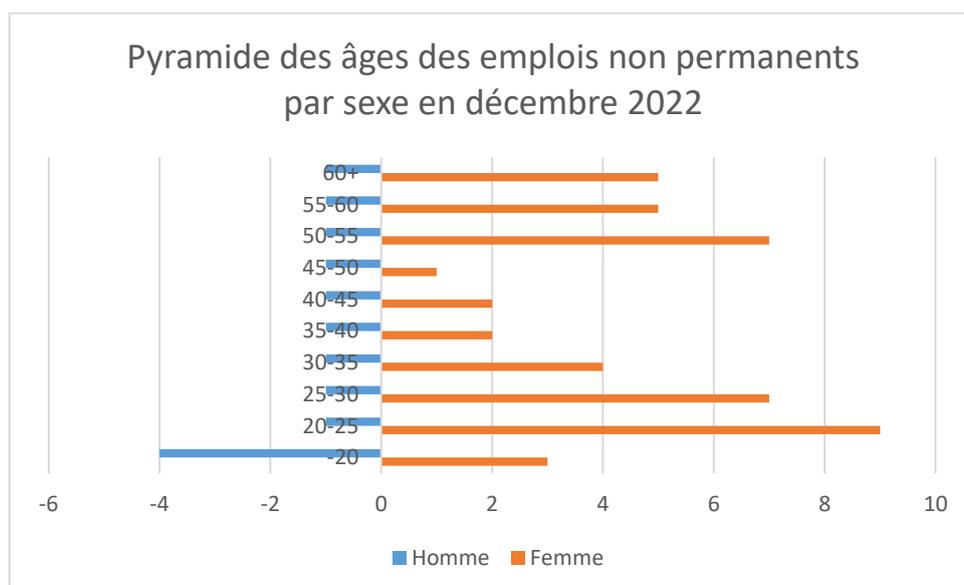
Il est important de rappeler que, au printemps 2022, la collectivité a mis le temps de travail des agents en conformité avec la durée légale du travail, soit 1607 heures par an. Ce passage aux 1607 heures doit donner des marges de manœuvre à la collectivité.

Déjà, des efforts de structuration et de transfert de compétences font diminuer les effectifs et devrait à terme conduire à une plus grande optimisation de la masse salariale. La mutualisation entre Vire Normandie et

l'intercommunalité se développe et devrait à terme générer des économies au travers d'une cohérence qui se dessine progressivement.

Enfin, la politique RH pour les 4 ans à venir trouvera des réponses dans le cadre du calendrier et du dialogue social.

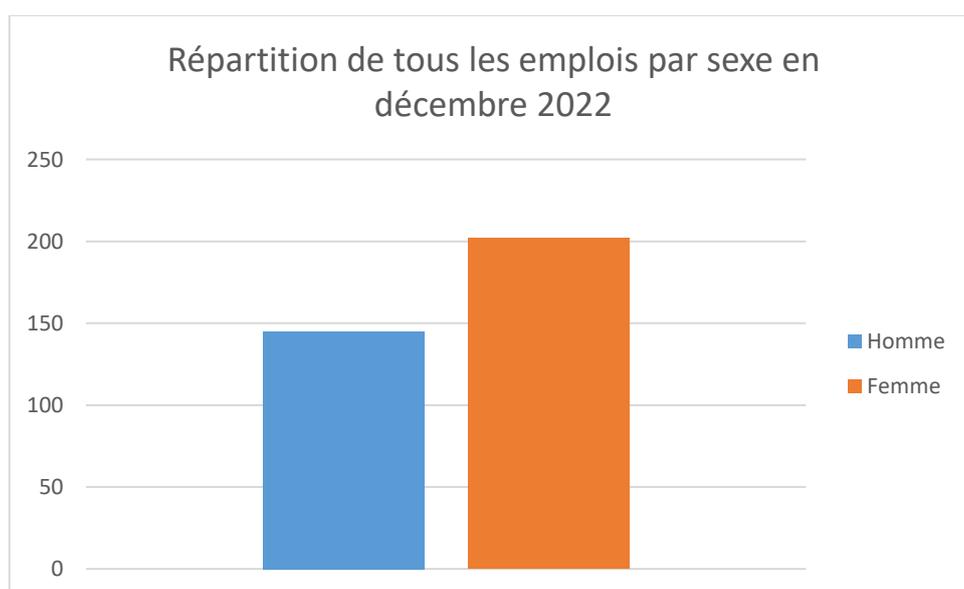


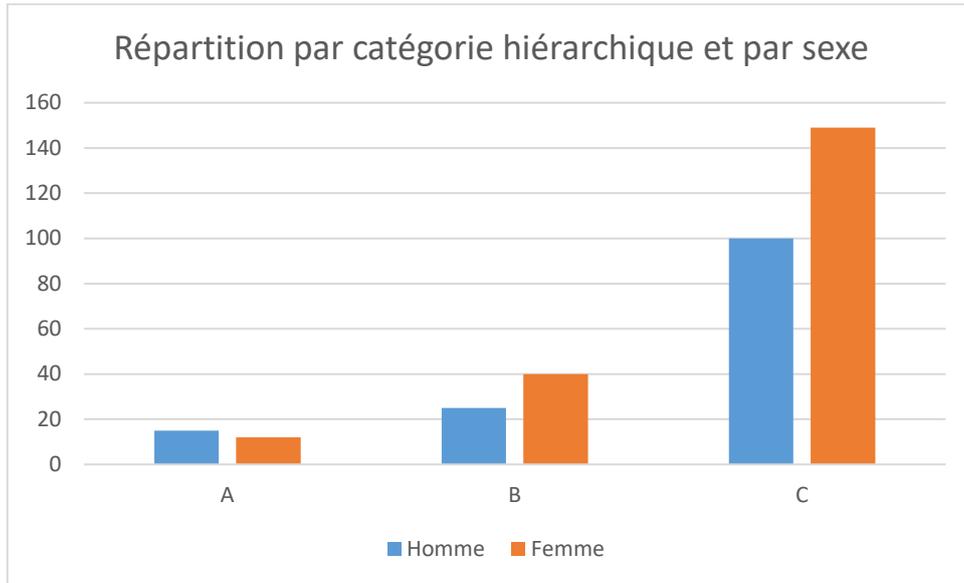


La pyramide des âges des agents tous emplois confondus présentent des déséquilibres de plus en plus prononcés. En effet, la césure s'opère essentiellement entre deux tranches d'âges, nous pouvons ainsi relever les entrants sur le marché du travail et dans la collectivité, les moins de 35 ans, et les plus anciens qui commencent à en sortir, plus de 50 ans.

La part la plus importante concerne les plus de 50 ans qui représentent plus de 45% des effectifs. Les moins de 25 ans ne représentent que 15% des effectifs tous emplois confondus. Le problème du transfert de compétences, de technicité, de recrutement et donc d'attractivité nécessite un accompagnement de la politique ressources humaines de manière importante pour les collectivités au plan national mais aussi au plan local. Cet enjeu est renforcé par l'évolution des projets professionnels des jeunes qui nécessite une politique de recrutement réactive et volontariste.

La pyramide des âges des emplois non permanents a les mêmes caractéristiques que celle des emplois permanents. Cependant, ces emplois sont occupés de manière plus significative par les jeunes et les femmes. Il est à noter que la collectivité s'attache à corriger cette tendance par la déprécarisation.

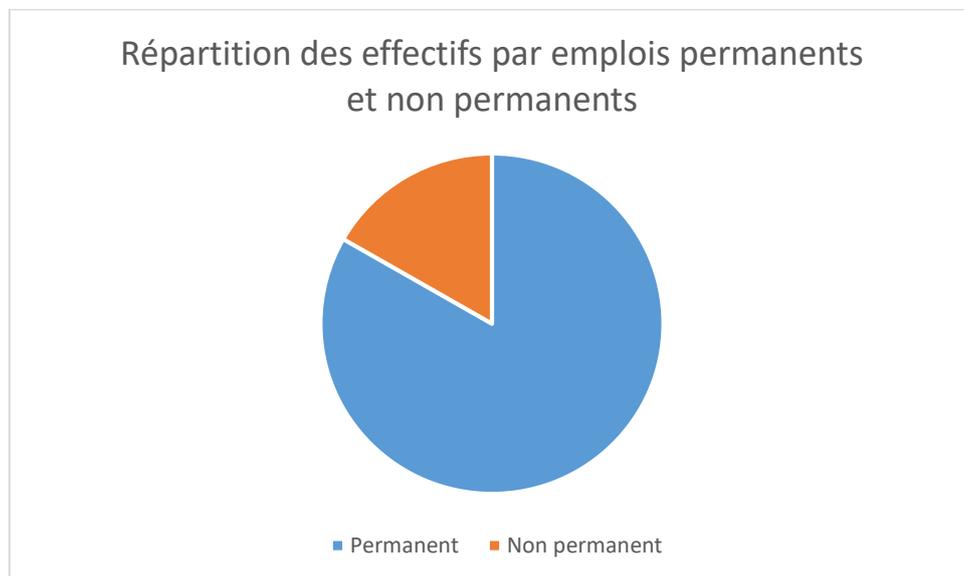




Les femmes représentent plus de 70% des effectifs. La répartition des agents par statut de la fonction publique territoriale est de 70% pour les catégories C, 21% pour les catégories B et 7% pour les catégories A.

La répartition par sexe est quasi homogène pour les catégories A qui représente presque 8% des effectifs. Il existe une prédominance des emplois de catégories B (20%) et C (73%) pour les femmes.

L'emploi permanent représente 83% des effectifs.



4 • Gestion et perspective de la dette

Début 2022, le contexte du marché bancaire était encore favorable. Par ailleurs, le niveau de la dette de la commune présentait un niveau très faible. Durant cette période, la commune a contracté deux emprunts pour un niveau global de financement de 3,1M€ (2M€ lotissements et 1,1M€ pour les projets du budget principal) portant le capital restant dû au 31 décembre 2022 à hauteur de 4,9M€ pour le budget principal. Ces emprunts ont été contractés avec des taux d'intérêt relativement faible de l'ordre de 1,20%.

Afin de financer ses investissements, la commune envisage de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2023 pour un montant prévisionnel de l'ordre de 2,5 M€.

LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Une démarche de prospective financière est suivie par la commune. Le principe est de projeter jusqu'en 2026 les prévisions d'exécution budgétaires. La projection est réalisée sur la base d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes en tenant compte des éléments observés antérieurement et perspectives d'évolution à venir. Cette simulation permet d'évaluer la capacités d'investissement de la commune sur plusieurs années. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour la validation et le lancement de projets.

La prospective financière et actualisée chaque année en intégrant les éléments nouveaux. Trois éléments majeurs ont impacté la prospective de la collectivité. Tout d'abord, l'instabilité du marché de l'énergie qui entraîne une forte progression des dépenses d'énergie pour l'année 2023. Par ailleurs, l'évolution de 3,5% du point d'indice en cours d'année 2022 a un impact significatif sur l'évolution des dépenses de personnel. Enfin, l'évolution du coût de matériaux entraînant l'actualisation des coûts présente une évolution du montant de certains projets notamment au niveau de la rénovation énergétique des bâtiments. L'évolution des dépenses de fonctionnement (énergie et charge de personnel) ont un impact sur la capacité d'autofinancement de la collectivité.

À ce stade, le Plan Pluriannuel de Financement présente un niveau d'investissement prévisionnel de l'ordre de 27,5M€ (dont RAR 2022 : 2,7M€) pour la période 2023-2026. En 2022, les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 4,7M€ (auxquelles s'ajoutent 2,7M€ de RAR).

Le cadrage de financier fixant les hypothèses du financement de l'investissement est actualisé pour la période 2023-2026 de la manière suivante :

- La capacité d'autofinancement brute estimée à 9,5M€* ;
- Les aides publiques estimées à 9M€ (dont 1,9M€ de notifiés en 2022). Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. Les contractualisations pluriannuelles entre les EPCI, la Région Normandie, le Département du Calvados se feront sur le second semestre 2022. Les projets d'investissements structurants de Vire Normandie seront proposés dans le cadre de ces contrats de territoire.
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 3,6M€.
- Le produit de cessions estimé à 1,65k€ ;
- Le recours à l'emprunt pour les projets structurants estimé à 4,9M€
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 400k€,

**Le ROB 2022 indiquait le besoin de reprise sur l'excédent de fonctionnement capitalisé au titre de l'autofinancement. En accord avec la DGFIP, l'autofinancement est caractérisé par la CAF brute au ROB 2023.*

Le lancement des projets sera notamment étudié en fonction du niveau de subvention obtenu. Les travaux relatifs à la prospective financière permettent de dégager des axes d'investissements.

Pour mémoire, afin d'identifier des axes d'investissements, des Autorisations de Programmes (AP) ont été ouvertes en 2022 accompagnées des ouvertures de Crédits de Paiement (CP) pour la période 2022-2026. La situation des AP ainsi que leur évolution seront présentées lors du budget 2023. Les principales orientations sont :

- Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants
- Favoriser le maintien de la population sur le territoire et accueillir de nouvelles populations en améliorant l'habitat par la rénovation de logements anciens et la création de lotissements
- Développer et accompagner le développement du numérique

L'évolution prévisionnelle des orientations et des projets prévus par la commune sont développés ci-après.

1 • Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics

Le programme de rénovation énergétique engagé par la commune concerne 5 bâtiments (lot 1 : Espace Bertrand Lechevrel ; lot 2 : Groupe scolaire André Malraux, travaux démarrés ; lot 3 : Ecole de Vaudry, Salle Multifonction de Coulonces, Centre technique Municipal de Vire).

Le montant initial prévisionnel de ce programme était de 2,6M€ TTC. Suite à l'approfondissement de ces projets et à la réalisation des Avant Projets Définitifs, le montant prévisionnel des travaux est réévalué à hauteur de 1,6M€. Pour mémoire, les délibérations 26 du 4 juillet 2022, 30 et 31 du 26 septembre 2022 relatives à la validation des APD précisaient l'évolution des coûts de ce programme.

Le financement prévisionnel des investissements reposait sur 723k€ de subventions (40%), 129k€ de certificats d'économie d'énergie, d'un emprunt de 1,1M€.

A ce jour, la collectivité a reçu une notification de subvention à hauteur de 722,8 k€ dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Une demande de subvention de 1M€ a été réalisée auprès du Département. Ce programme pourrait bénéficier également du fond vert et des aides de la région Normandie.

La majeure partie des travaux va être réalisée en 2023 avec une fin de travaux prévue fin 2023.

| Projet (en k€) | 2022 provisoire | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--------------------------------------|--------------------|-------|------|------|------|
| Rénovation énergétique des bâtiments | 407 | 3 793 | | | |

2 • Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants

Des travaux de voirie, à hauteur 2,5M€ pour la période à venir, comprennent les aménagements et réfections de chaussées. Les principaux travaux envisagés sur 2023 sont des reprises suite à des réfections de réseaux ou des chaussées abimées, par exemple : la rue Barbiche ou la ruelle des Costils. La priorisation des travaux sera décidé par la commission cadre de vie.

En appui de son **schéma directeur vélo** finalisé en juin 2021, la commune a engagé un programme pour la constitution de pistes cyclables (1,7 M€). Un des enjeux est de relier les communes déléguées à la ville centre par des itinéraires sécurisés notamment pour les trajets domicile-travail. Les marchés relatifs aux liaisons entre St Germain-Vire et Gare routière-gare SNCF ont été notifiés en 2022 et ont débuté en 2023 pour

un montant de 900k€. Ces deux trajets représentent 3 420 ml. Une subvention REACT-EU à hauteur de 364 k€ a été notifiée à la commune.

Ce programme va se poursuivre en 2023 pour les liaisons Vire la Dathée et/ou Roullours-Vaudry-Vire.

Vire côté fleuve (1,9M€), plus précisément les quartiers de Saint-Anne, de l'Ecluse et des Vaux de Vire, est un des projets inscrit dans le programme action cœur de ville avec, comme ambition, la mise en valeur des Vaux de Vire, site très remarquable du patrimoine virois et du fleuve, la Vire et ses affluents. Il s'agit d'un projet mené dans la durée, par étapes, en associant les habitants. Une étude préalable cofinancée par l'Etat a été lancée afin d'appréhender ce projet aux multiples facettes de manière globale. Désormais, les échanges en cours y compris avec les services de l'état permettent de recentrer les priorités 2023-2026 sur la recherche d'une solution d'aménagement pour répondre aux enjeux de continuité écologique au niveau de l'écluse et sur la valorisation du fleuve et de la nature en aval de l'écluse.

En 2023, débiteront les travaux de déconstruction et de dépollution du moulin Gohin dans le cadre du projet Vire Côté Fleuve. Une convention financière avec l'EPFN (37,5%), la Région (37,5%) et la collectivité (25%) a été signée afin de réaliser ces travaux en deux phases dont la première est déjà notifiée :

Phase 1 : engagement financier d'environ 58 000€ TTC pour la collectivité sur un budget global de 193 000€ TTC.

- travaux de désamiantage, déconstruction des bâtiments suprastructures.
- retrait des matériaux effondrés dans le lit du fleuve ;
- analyse de la solidité des fondations infrastructure

Phase 2 : budget prévisionnel de 700K€ dont 175 000€ TTC pour la collectivité

Suivant dossier loi sur l'eau,

- gestion hydraulique et environnementale de la Vire par rétablissement de la continuité écologique
- confortement possible du talus au niveau de la route départementale en fonction de l'analyse de la solidité de l'ouvrage lors de la phase 1;
- préfiguration paysagère du site incluant le terrassement et reprofilage du nouveau lit du fleuve, des berges et talus, conformément au Dossier de déclaration Loi Sur l'Eau
- valorisation patrimoniale et de l'histoire du fleuve et de son moulin

Courant 2023-2024, la collectivité en lien avec les différents partenaires préfigureront le projet de renaturation et valorisation du patrimoine naturel de la friche SGE aux rames jusqu'à la rue Jean Lehoux.

La plantation de 6 000 arbres a débuté et va se poursuivre sur les années à venir. A ce jour, 896 arbres ont été plantés à l'hiver 2021-2022. Par ailleurs, il y a 665 arbres qui sont en cours de plantation sur l'hiver 2022-2023, soit 1 561 arbres. Les principaux lieux de plantation sont : reboisement aux abords de la Rocade, les vergers partagés et sur l'ensemble de la commune de Vire Normandie.

Le schéma communal de **défense incendie** a été finalisé. Des investissements sont réalisés chaque année à hauteur de 88k€ sur l'ensemble des communes déléguées.

Le déploiement de **la vidéo protection** (305k€) en centre-ville et sur la voie publique s'est poursuivi en 2022. La mise en service de ces installations pour l'avenue Georges Pompidou, le giratoire de la SNCF et une partie du stade Pierre Compte est prévue pour début avril 2023. Le déploiement va donc se poursuivre en 2023.

| Projet (en k€) | 2022 provisoire | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------------------------|--------------------|-------|------|------|------|
| Voirie | 696 | 727 | 665 | 600 | 430 |
| Pistes Cyclables | 26 | 1 174 | 500 | | |
| Vire coté fleuve | 352 | 498 | 350 | 690 | |
| Plantation 6000 arbres | 7,7 | 20 | 30 | 30 | |
| Sécurité incendie | 66 | 88 | 88 | 88 | 25 |
| Vidéoprotection | 179 | 151 | | | |

3 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations.

L'objectif est d'accueillir de nouvelles populations par la création de nouveaux lotissements intégrés au paysage en s'inspirant de la charte des Eco-quartiers. Ces projets intégreront les évolutions des besoins et attentes en matière de logement et veilleront à la maîtrise des coûts de viabilisation des parcelles à céder. Ces opérations sont suivies dans le cadre de budgets annexes. Pour mémoire, 4 budgets pour des nouveaux lotissements ont été créés en 2021 (La clé des champs à Roullours, Les muriers à Vaudry, L'écrin vert à St Germain de Tallevende et St Martin de Tallevende à Vire). Pour le lotissement l'écrin vert, la commercialisation des parcelles devrait débuter en 2023. Au niveau du lotissement les muriers, une étude loi sur l'eau est en cours avec un début de travaux prévu en 2023. Pour le lotissement la clé des champs à Roullours, les travaux vont commencer courant 2023.

Deux budgets annexes lotissements ont été ouverts en 2022 (Le petit Versailles à Vire et Le clos Normand à Truttemer le Grand). Les études et travaux prévisionnels vont être poursuivis en 2023.

Par ailleurs, 3 budgets lotissements ont connu une extension :

- La phase 2 du lotissement le pont de la Londe à Coulonces qui comporte 8 parcelles (1 parcelle est vendue, 2 sont sous compromis et 5 sont en pré réservation)
- 3 parcelles ont été rattachées au le lotissement les Bleuets à Truttemer le Grand (1 parcelle sous compromis)
- Extension de 4 parcelles sur le lotissement les ajoncs à Maisoncelles la Jourdan. Concernant la tranche 1 de ce lotissement 15 des 16 parcelles sont vendues.

Suite au transfert de la compétence habitat à l'intercommunalité, la commune a souhaité maintenir certains dispositifs spéciaux non intégrés dans le transfert. Il s'agit notamment de poursuivre les dispositifs relatifs aux opérations façades, accession à l'ancien, les transformations d'usage, l'accession dans le neuf et l'accession à la propriété dans l'ancien.

Par ailleurs, la commune est engagée pour obtenir le label de la reconstruction en septembre 2023. Ce label a pour intérêt d'être reconnu « commune de la reconstruction » et d'accéder à des aides spécifiques notamment pour l'aide à l'installation d'ascenseurs dans le parc privé de la reconstruction et une opération façade dans les immeubles de la reconstruction.

| Projet (en k€) | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------|------|------|------|------|
| Habitat | 138 | 138 | 138 | 40 |

4 • Equipement sportif structurant

L'autorisation de programme sur le sport correspondant à la déconstruction-reconstruction de vestiaires et tribune pour la pratique sportive sur le Stade Pierre Compte va connaître un début d'exécution en 2023. L'équipement a pour vocation de servir à plusieurs sections sportives (notamment football, athlétisme) et va accueillir un public large comprenant notamment les écoles primaires, les collèges et les lycées.

| Projet (en k€) | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-----------------|-------|-------|------|------|
| Programme sport | 1 295 | 1 855 | 900 | |

5 • Accompagner les nouveaux usages numériques

Dans un monde digital, Vire Normandie doit développer sa propre vision du numérique. Il s'agit de maîtriser cette évolution pour appuyer le développement du territoire avec les usages les plus adaptés. Le numérique sera donc présent pour accompagner la plupart des actions.

Les systèmes d'information sont mutualisés avec le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau. Cette mutualisation sera poursuivie.

La collectivité a pris des engagements forts afin de protéger les données de nos administrés. Avec l'intercom, Vire Normandie est engagée dans le parcours de Cybersécurité proposé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). La phase de diagnostic a abouti à des préconisations qui vont commencer à être appliquées cette année : Mise en œuvre d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), d'une nouvelle charte interne d'utilisation de l'informatique, d'un parcours de sensibilisation pour tous les agents et élus, d'outils de surveillance et de protection plus rigoureux, de procédures d'accès aux systèmes et données ... En parallèle, une démarche vertueuse doit être menée pour aller vers une sobriété numérique nécessaire pour participer à la protection de notre environnement.

L'améliorer en continu des outils permettant la mobilité et le travail à distance, et les outils collaboratifs pour une meilleure coordination entre les différents acteurs des projets sera poursuivi : la connexion au réseau administratif, l'organisation de visioconférences, le partage d'information. Développer un environnement de travail propre à « Vire Normandie », adapté à nos fonctionnements, ouvert aux partenaires, est une opportunité pour améliorer notre fonctionnement interne et constater que la distance physique ne s'oppose pas à la proximité et à l'efficacité.

Ces outils de travail permettant la connexion de chacun, quel que soit son lieu de travail, prennent de la valeur lorsqu'ils s'appuient sur des données pertinentes. Nous devons donc accroître notre faculté à recueillir, conserver, trier, et exploiter les données de notre territoire. Les données pertinentes ne s'entendent pas en quantité mais en qualité et en fiabilité. Le travail sur la maîtrise et la sécurisation des données est donc préalable à l'exploitation. Nous devons aussi développer les outils permettant de recueillir et analyser ces données. Il s'agit donc de poursuivre la dématérialisation de nos processus et documents et la numérisation de nos processus métiers. Nous devons aussi poursuivre l'exploitation de notre SIG (Système d'Information Géographique) qui va devenir progressivement la clé de notre connaissance du territoire. En parallèle, il serait pertinent de réfléchir à une politique des données afin que notre patrimoine informationnel se construise plus rapidement et de façon plus sûre. Les moyens mis dans la construction et le recueil de données peuvent être optimisés au travers d'une politique de données efficace.

Notre action développera donc des systèmes d'information fiables et sûrs pour que la collectivité fonctionne de façon optimale, mais aussi pour proposer à nos usagers des services utiles. Pour ceux qui le souhaitent, la communication numérique avec la collectivité sera développée au travers de services en ligne, d'outils d'échanges avec les services de la ville, de moyens d'expression pour la population, ... Pour ceux qui préfèrent une communication traditionnelle, les systèmes d'information permettent aux agents d'apporter une réponse documentée et uniforme quel que soit le lieu et le mode de communication choisi par un usager. Ainsi, chaque agent, où qu'il soit, doit disposer de la totalité des informations nécessaires pour renseigner ses usagers.

La dématérialisation est avancée dans le domaine du numérique, notamment dans l'accès aux droits. Mais, il faut aussi que les outils numériques s'adaptent aux situations des personnes, via des démarches et procédures administratives simplifiées et ergonomiques. Toutefois, cela doit se faire en accompagnant les personnes éloignées du maniement de l'outil informatique et numérique, et en tenant compte des réalités et possibilités de chacun.

Un accent particulier sera mis pour proposer de nouveaux outils numériques pour l'éducation afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités. Cette année, des équipements plus souples et mobiles seront déployés dans les écoles afin de faciliter l'enseignement au moyen des outils numériques.

| Projet (en k€) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| Politique numérique | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 |

A cela s'ajoutent les investissements dits « récurrents » : l'entretien et la maintenance des bâtiments publics et de l'éclairage urbain, le renouvellement des matériels et véhicules techniques, la maintenance des équipements sportifs et culturels, l'entretien des aires de jeux...